

# 1920 : les 2 solutions pour l'emplacement de l'Hôtel de Ville



*Pour Felix Lejeune, la mairie doit se trouver dans un lieu spacieux. Ici la place du jeu de paume (actuelle place Foch)*

Des habitants de la rue du rivage qui protestent contre leur expropriation en vue de l'installation de la nouvelle mairie, des tensions qui voient le jour au sein du conseil municipal...il fallait faire vite pour trouver une solution consensuelle.



1 CLIC

Des solutions qui avaient en 1920 au moins le mérite d'exister. La première consistait à reconstruire la mairie où elle se trouvait depuis le 19ème siècle. La deuxième consistait à bâtir près du beffroi. La solution privilégiée était de reconstruire la mairie près du beffroi.

Des solutions loin de satisfaire l'adjoint Félix Lejeune qui déclarait lors du conseil municipal du 6 février 1920 : « la reconstruction de la mairie sur son ancien emplacement est inacceptable ». Pour justifier sa position, il soulignait «qu'elle nécessiterait des dégagements de tous les côtés très préjudiciables aux intérêts des riverains et surtout à l'esthétique ». Un adjoint qui nourrissait de grandes ambitions pour Béthune.

Une ambition qui justifiait « de concevoir l'édification d'une maison communale digne de ses administrateurs et de ses administrés. Que cette mairie pour répondre aux exigences de l'avenir doit être spacieuse, qu'une façade de trente mètres est un minimum ». L'adjoint au maire était également en fait contre la reconstruction autour du beffroi ou sur la rue du rivage. Voilà qui n'était pas fait pour arranger une situation déjà complexe !

**B É T H U N E**  
SMART CITY

HÔTEL DE VILLE  
6 Place du 4 septembre  
62407 Béthune cedex

HORAIRES :  
Lun : 9h > 17h  
Mar - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h

Tél. : 0321630000  
Fax :  
mairie@ville-bethune.fr